

Observation n°104 du 11/04/2023

À l'attention de Monsieur René SOUDE, commissaire-enquêteur

Les commentaires relatifs au suivi de l'Outarde canepetière en 2021 et 2022 réalisé par le bureau d'étude Calidris montrent que son rédacteur n'a qu'une connaissance partielle des mœurs et de l'écologie de l'Outarde canepetière.

Tous les connaisseurs de l'espèce savent en effet que l'observation en dehors de la période de chant est, soit le fruit d'un heureux hasard, soit celui d'une intensité de recherche que le protocole par point d'écoute est très loin de pouvoir réaliser.

Car à partir de la fin juin et le début juillet la grande majorité des mâles sont silencieux et deviennent alors, à l'instar les femelles, pratiquement indétectables pour l'observateur occasionnel. La présence certaine d'une femelle nicheuse ou accompagnée de poussins demande des heures de recherches scrupuleuses et des passages répétés tout du long de la saison de reproduction.

L'absence d'observation les 25 juin et le 1er juillet 2021 s'explique ainsi facilement.

A contrario, les 19 contacts établis au cours du printemps 2022 (pour un minimum de 5 individus, 2 mâles et 3 femelles) démontrent l'attractivité et l'importance de ce secteur pour l'Outarde.

Par ailleurs et contrairement à ce que le bureau d'étude affirme, les parcelles susceptibles d'accueillir la nidification sont loin d'être inexistantes dans son secteur d'étude (voir plan en pièce jointe).

En 2021, sans même prendre en compte les parcelles en gel agricole et les fourrages situés à l'ouest de la zone à outarde (que les femelles pourraient cependant facilement atteindre), les superficies favorables à la reproduction des outardes représentaient 11 % de l'assolement sur le seul secteur où elles ont été détectée, ce qui est très proche des objectifs fixés pour les ZPS dédiées à la population centre atlantique de l'Outarde canepetière.

Le Plan National d'Action en faveur de l'Outarde canepetière actuellement en cours indique que la taille minimale d'un noyau de population qui permet à celui-ci de survivre sur le long terme avec 90% de chances et ce, en l'absence d'intervention, doit être de 3 mâles aux 1000 ha avec un effectif minimal par noyau de population au moins égal à 60 individus. Ce qui est tout à fait le cas du noyau présent à Doussay.

Alors qu'en 2013, le bureau d'étude Calidris prévoyait la disparition de l'Outarde canepetière dans le secteur d'implantation du projet en raison de son isolement et de l'absence de couvert favorable à sa reproduction, il est maintenant bien établi que non seulement l'espèce s'est maintenue mais que l'éloignement de ce lek* n'est pas plus important que celui qui peut séparer certains leks entre eux sur le territoire de la ZPS du Mirebalais. De plus depuis, la zone a été ouverte à la contractualisation de mesures agri-environnementales en faveur des oiseaux de plaine. L'ouverture de ce droit permet d'envisager la mise en place de plusieurs dizaines d'hectares en mesure MAE.

Dans ces conditions, l'autorisation de construction d'un parc éolien présenterait des risques de destructions directes et par conséquent d'atteinte au maintien en bon état de conservation de l'Outarde canepetière sur le secteur de Doussay.

C'est pourquoi je souhaite ardemment que vous émettiez un avis négatif à la demande de la société ENGIE GREEN, objet de la présente enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Alain Armouet, chargé des actions d'étude et de sauvegarde de l'Outarde canepetière sur la ZPS d'Oiron-Thénezay (79) de 1997 à 2012.

* La reproduction de cette outarde repose sur un système d'appariements de type « lek éclaté » dans lequel les mâles défendent des territoires contigus, de 1 à 3 hectares